



GRAND CONSEIL

Simple question - 25_QUE_69 - Alexandre Berthoud - Loup – point de situation et utilisation des possibilités de régulationTexte déposé :

Depuis de nombreux mois, les attaques de loups se multiplient sur les alpages vaudois et dans nos campagnes, mettant à rude épreuve les éleveurs, les exploitations agricoles ainsi que la faune domestique et sauvage. Cette situation engendre une grande insécurité, tant économique que psychologique, pour les familles concernées et complique la gestion des troupeaux malgré les mesures de protection déjà mises en œuvre.

L'OFEV a délivré différentes autorisations de régulation, et le cadre légal permet non seulement une régulation réactive, à la suite de dommages avérés, mais aussi une régulation proactive, dès le 1er septembre 2025, afin d'anticiper les risques et d'alléger la pression sur les exploitants et sur la faune.

J'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

Le Conseil d'État a-t-il, à ce jour, utilisé l'ensemble des possibilités offertes par la législation fédérale et par l'OFEV pour demander des mesures de régulation du loup, tant dans le cadre réactif que dans la perspective de la régulation proactive dès le 1er septembre 2025 ?

Conclusion :Cosignatures :